28e PARLEMENT DES ENFANTS
année 2024/2025

*

* *

PROPOSITION DE LOI

visant à ***lutter contre la pollution des océans***

présentée par

les élèves de la classe de CM2
de l'école élémentaire publique du Stade
Chambéry - Savoie (Académie de Grenoble)

Exposé des motifs

La mer dispose de ressources essentielles au bon fonctionnement de notre planète. Malheureusement l'activité de l'homme bouleverse les océans. Tous les jours, dans la rue, les espaces publics (école, stade, parcs…) nous remarquons des déchets plastiques, souvent des emballages. Or nous savons que ces déchets vont se retrouver dans les océans. Le plastique prend la vie des animaux marins et aériens.

Selon le gouvernement français 70 à 80 % des déchets retrouvés dans les mers et sur le littoral sont d'origine terrestre. Dispersés dans les océans, ils flottent en surface, se déposent dans les fonds marins ou reviennent s'échouer sur le littoral.

Près de la moitié du plastique que nous consommons est utilisé pour fabriquer des emballages. Chaque minute, l'équivalent d'un camion poubelle rempli de déchets plastiques se déverse dans les océans. Plus de 350 millions de tonnes de déchets plastiques soit l'équivalent de 350 millions de voitures sont générées chaque année à l'échelle de la planète, un chiffre faramineux qui devrait tripler d'ici 2060. On parle même d'un septième continent de plastique. D'après les estimations de la fondation Ellen Macarthur, les océans pourraient contenir plus de plastique que de poissons en 2050.

Cette quantité de plastique qui s'accumule au gré des courants marins sur des millions de km² sont des pièges mortels pour les animaux marins, puis par répercussion, sur toute la chaîne alimentaire. L'Homme est alors concerné. Des études récentes ont montré que des microparticules de plastique ont été décelées dans le corps humain. La lutte contre la pollution plastique marine devrait être une priorité pour la santé et notre avenir.

Parce que nous aimerions que les populations mondiales continuent de se nourrir sans danger, parce que nous désirons voir encore des espèces marines et côtières, parce que la biodiversité est indispensable à la bonne santé de la planète, parce que nous voudrions des océans et des plages propres, parce que nous souhaiterions nager dans une eau sans déchets, nous souhaiterions arrêter cette pollution à la source.

Les déchets sont à 100% d'origine humaine, alors « le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas ». La France est la deuxième puissance maritime mondiale. Elle a un rôle important à jouer avec les océans. Elle doit assurer la protection des espèces marines et protéger l'environnement.

Nous proposons d'utiliser des emballages réutilisables avec un impact moins important pour l'environnement que le plastique. Ce devrait être des emballages entièrement et indéfiniment recyclables en priorité. Le métal, le verre, les emballages textiles ou même les algues pourraient être favorisées pour les emballages uniques ou de faibles quantités destinés à l'alimentaire.

article 1

Les bouteilles en plastique contenants des liquides doivent être remplacées par des bouteilles en verre d'ici 2030.

article 2

Afin d'encourager les personnes à trier les contenant en verre, un système de consigne doit être obligatoirement mis en place à l'entrée des magasins alimentaires (épiceries, supérettes, supermarchés, hypermarchés…)

article 3

Chaque magasin alimentaire (épiceries, supérettes, supermarché, hypermarché...) doit disposer d'un système de distribution d'aliments en vrac. Ces distributeurs doivent être mélangés aux aliments emballés de même nature et non dans des rayons dédiés.

article 4

Les consommateurs doivent emballer les aliments en vrac dans d'autres emballages que le plastique ou sacs à usage unique. Les magasins doivent favoriser toute autre matière réutilisable et de différentes tailles comme le métal, le verre, le carton, les sacs en textile...